

fenêtres sur cours pas de calais

SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

date de dépôt : 12 Janvier 2011



**Le SNUipp-FSU
Pas de Calais
vous adresse ses
meilleurs voeux de
lutte pour 2011.**

Sommaire

- ▶ le SNUipp-FSU rencontre l'Inspecteur d'Académie *page 2*
- ▶ Agenda et réunions d'informations syndicales *page 3*
- ▶ Édito *page 3*
- ▶ CTP carte scolaire : fiche de suivi du SNUipp *page 4*
- ▶ Carte scolaire : quelques conseil *page 5*
- ▶ Action le 22 janvier *page 5*
- ▶ Le pays des droits de l'homme... *page 6*
- ▶ Une bonne résolution pour 2011 ?... *page 7*
- ▶ CAPD du 2 décembre : les résultats *page 7*
- ▶ Bulletin de syndicalisation *page 8*

Encart FSU 59/62



Le SNUipp-FSU 62 a obtenu une audience auprès de Monsieur Tenne, Inspecteur d'Académie du Pas de Calais, le vendredi 17 décembre afin d'obtenir des éclaircissements sur plusieurs sujets : les autorisations d'absences, le temps partiel pour les directeurs et remplaçants, les modalités d'inspection, les contrats aidés, la gestion de la carte scolaire, les animations pédagogiques dites obligatoires...

Autorisations d'absence

Le SNUipp Pas de Calais a fait part de son inquiétude sur l'augmentation des autorisations d'absence sans traitement. Cette situation s'est développée depuis quelques mois et de nombreux collègues n'ont pas compris cette sanction déguisée.

Réponse de l'Inspecteur d'Académie

4197 jours demandés et 3945 furent acceptés soit 94% des demandes accordées avec traitement, 252 accordées sans traitement, principalement des demandes liées à la vie publique d'enseignants qui assurent un mandat électif (6%).

Le SNUipp-FSU a souligné le caractère injuste de cette pratique. Demander une autorisation d'absence pour le décès d'un proche, pour des examens médicaux chez un spécialiste (il est si facile d'obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste), ou d'autres raisons légitimes ne doivent pas entraîner un retrait de salaire. Des collègues dans les mêmes conditions (décès d'un proche), mais de circonscriptions différentes ont obtenu leurs autorisations d'absence l'un avec traitement, l'autre sans.

Le SNUipp-FSU invite donc les collègues à détailler les demandes d'autorisation d'absence et se propose de les accompagner s'ils souhaitent établir un recours contre une décision de l'administration. Nous avons également informé l'IA sur notre volonté d'organiser une université de printemps les 29 et 30 mars (voir FSC Pas de Calais N°144 à paraître fin janvier).

Temps partiel pour directeurs et remplaçants

Le SNUipp-FSU 62 a réitéré sa demande pour les collègues exerçant sur des postes de direction ou de remplaçant(e) la possibilité de travailler à temps partiel. C'est possible dans d'autres départements, notamment pour les directeurs dans le Nord.

Réponse de l'Inspecteur d'Académie

La raison de service est invoquée. Le temps partiel est incompatible avec les fonctions de direction. L'Inspection Académique réfléchit à la possibilité pour les collègues de retrouver leur poste après avoir pris un temps partiel.

Le SNUipp-FSU 62 souligne la discrimination envers les collègues, notamment les femmes. En effet, il est aujourd'hui impossible de demander un temps partiel de droit et de garder son poste. Nous soulignons la nécessité pour le Service Public de montrer l'exemple en appliquant les principes républicains, c'est-à-dire assurer une égalité des chances entre hommes et femmes. La maternité ne doit plus être discriminante.

Il est aussi important de rappeler que nous sommes fonctionnaires d'état d'un pays ayant pour principe l'égalité de traitement entre les citoyens. Les prétendues réalités locales ne justifient en rien les différences de droits pour les collègues des différents départements.

Modalités d'inspection

Le SNUipp-FSU a réclamé une harmonisation des exigences de l'inspection dans les différentes circonscriptions. En effet, nous avons dénoncé la lourdeur administrative de l'inspection (document préparatoire de 4 à 24 pages, temps des réunions lié à l'inspection notamment lors des inspections d'écoles...)

Par ailleurs, le document préparatoire est-il obligatoire ? Enfin, les rapports d'inspections reviennent encore à dos d'escargot dans certaines circonscriptions.

Réponse de l'Inspecteur d'Académie

L'Inspecteur d'Académie a lancé une réflexion avec les IEN sur un document qui harmonise les modalités d'inspection, mais il veut laisser une autonomie aux IEN en fonction de la situation locale.

L'IA trouve également anormal que la préparation à l'inspection engendre une charge supplémentaire de travail. Le document préparatoire n'est pas obligatoire, mais il est utile pour la préparation des collègues. Il n'y a pas de délai préalable à l'inspection, ce délai doit néanmoins être suffisant pour que les collègues aient le temps de préparer cette inspection. Les temps de réunion préparatoire ou bilan (inspection d'école) doivent être pris sur du temps institutionnel.

L'IA a déploré également que les délais entre l'inspection et la transmission du

rapport aux collègues soient trop longs. Il pensait que le problème était réglé et s'est engagé à vérifier.

Contrats aidés

A la demande du SNUipp Pas de Calais, l'IA s'engage à transmettre la liste des AVS-I avec les lieux d'implantation. Pour les autres CUI, n'étant pas employeur, l'IA n'a pas le détail des personnels, mais il peut transmettre les affectations. L'IA avoue qu'en fonction du personnel disponible à l'IA, il n'est pas toujours facile de tout transmettre. Pour le reste (reconduction des contrats, aide administrative...) c'est le flou artistique. On parle même de Tchernobyl administratif dans la gestion des contrats aidés.

Les délégués du SNUipp-FSU ont également posé la question des 2 écoles qui avaient reçu l'autorisation de renouveler les contrats d'aides administrative avant que le Pôle Emploi ne les annule.

Modalités pour la carte scolaire

336 suppressions de postes pour l'académie Nord-Pas de Calais. Environ 120 postes supprimés pour le PdC. L'IA nous indique que le Pas de Calais aurait perdu 578 élèves (à vérifier). Charge à la rectrice de répartir les suppressions entre les départements, peut être pris en compte le P/E, la ruralité, les RAR... Pas de suppression des 2 ans, nous soulignons que c'est pourtant ce qui est annoncé dans les circonscriptions...

Droit syndical

Lorsque la mention obligatoire apparaît pour une animation, il s'agit d'une réunion que les collègues ne peuvent choisir et aucunement d'une obligation de présence. Il est réaffirmé que les collègues peuvent se rendre à une RISST en lieu et place de toutes les animations pédagogiques.



Agenda

Participez aux infos syndicales du SNUipp-FSU !

les mercredis de 9h à 12h.

19 janvier : **Saint Pol sur Ternoise**, salle du CCAS, rue des procureurs

26 janvier : **Saint Omer**, maison des associations, allée des glacis

2 février : **Bruay**, salle des commissions à la mairie (1^{er} étage)

16 février : **Saint Étienne au mont**, salle de la Cachaine, rue de la Cachaine

Bully les Mines, salle du 11 novembre, place Clémenceau

Le SNUipp-FSU Pas de Calais vous invite à participer à ses réunions d'informations syndicales. Afin d'être le plus proche des collègues, le SNUipp-FSU vous propose des réunions dans tout le département (voir calendrier). Vous pouvez bien sûr, retenir la date de votre choix, quelque soit votre circonscription ou votre secteur.

Nous vous rappelons que vous pouvez déduire vos heures de réunions d'informations syndicales de vos heures de concertation ou d'animation pédagogique à vos convenances. **Il n'y a pas d'animation obligatoire qui vous interdrait de participer à une réunion syndicale !** Cela a été rappelé par M. l'Inspecteur d'Académie (voir article P 2)

Il vous suffit d'informer votre IEN avec le courrier à envoyer une semaine avant la réunion d'information syndicale.

Modèle de courrier pour l'IEN disponible sur notre site

Pour être informé de l'actualité syndicale,
Pour débattre des réformes en cours
Pour revendiquer ensemble des moyens nécessaires
Pour agir dans l'Unité afin de défendre le service public d'éducation

Venez donc nous rencontrer lors de nos prochaines réunions !

Édito David Boutin Secrétaire départemental

Pour l'école, on ne doit pas se priver !

En ce début d'année et cette traditionnelle période de vœux, on peut se mettre à espérer de bonnes choses pour notre école publique. Mais, le gouvernement garde le cap en matière de régressions et cette année 2011 ne commence pas sous les meilleurs auspices.



Dans les écoles élémentaires et maternelles, 8 967 postes vont être supprimés, 336 dans notre académie au nom du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. ***Qui peut croire qu'avec encore moins d'école, on fera mieux l'école ?***

Ce ne sont pas les déclarations d'autosatisfaction de notre ministre qui masqueront les graves insuffisances de la politique éducative. Les enseignant(e)s du Pas de Calais le savent bien, eux qui sont confronté(e)s quotidiennement au manque de moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Cette période sera celle de l'annonce des rares ouvertures et nombreuses fermetures de classes. C'est le moment pour tous ceux, parents d'élèves, élus, fonctionnaires, de réaffirmer leur refus de cette politique régressive et de marquer leur attachement à un service public d'éducation de qualité qui permette la réussite de tous les élèves.

Oui, les enseignants doivent exprimer leur indignation face à la destruction de l'école publique et laïque. A ce titre, le livre de Stéphane Hessel est un appel à une prise de conscience et à une action efficace pour développer une société plus juste et plus solidaire.

Alors oui, indignez-vous et rejoignez l'action collective.

Manifestez le samedi 22 janvier et adhérez au SNUipp-FSU !

Enquête carte scolaire - rentrée 2011

Le groupe de travail sur la carte scolaire est prévu le 20 janvier 2011. Le CTP est prévu le 28 Janvier. Pour que nous puissions étudier les situations, envoyez-nous avant cette date l'enquête à : SNUipp 62 - carte scolaire 2011 - Maison des Sociétés rue A. Briand 62000 Arras.

N'hésitez pas à ajouter à cette fiche tout élément important.

Ecole RRS RAR groupe : __
 Commune Tél
 Circonscription Mail



Ecole maternelle

Année 2010-2011

effectifs actuels par année					
nés en 04	2005	2006	2007	2008	Total
nombre actuel de classes :					

Prévisions 2011-2012

effectifs par année					
nés en 05	2006	2007	2008	2009	Total
nombre prévu de classes :					

Y a t il une liste d'attente pour les inscriptions ? ____ Si oui, combien d'enfants sont inscrits ? ____



Ecole élémentaire ou primaire

Année 2010-2011

▶ classes élémentaires

effectifs actuels par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

structure pédagogique actuelle classe par classe					
Classes					
Effectifs					

Prévisions 2011-2012

effectifs prévus par niveau					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total

structure pédagogique prévue classe par classe					
Classes					
Effectifs					

▶ classes maternelles

effectifs actuels par année					
nés en 04	2005	2006	2007	2008	Total

structure pédagogique actuelle classe par classe					
Classes					
Effectifs					

effectifs prévus par année					
nés en 05	2006	2007	2008	2009	Total

structure pédagogique prévue classe par classe					
Classes					
Effectifs					

▶ classes spécialisées

classes spécialisées	Adapt.	CLIS
nbre d'élèves		
nbre de classes		

classes spécialisées	Adapt.	CLIS
nbre d'élèves		
nbre de classes		

nombre d'élèves en situation de handicap intégrés :

directeur d'école titulaire : oui non (depuis quand

projet de fusion d'école : oui non avec quelle école ?

- 1- Nous renvoyer la fiche CTP rentrée 2011 complétée que vous trouverez page 4. Demander rapidement un rendez-vous avec le maire ou à l'adjoint chargé des écoles de la commune pour évoquer la situation.
- 2- Organiser un conseil d'école extraordinaire permettant de présenter les conséquences de la fermeture sur la nouvelle répartition des classes et des élèves de l'école.
- 3- Nous contacter par téléphone afin de connaître les procédures à suivre... Nous pouvons vous accompagner dans toutes les démarches susceptibles de « sauver » la classe lors du Conseil Technique Paritaire prévu le 28 Janvier.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Peps

Le 22 Janvier : refusons le budget de pénurie de l'Éducation Nationale !

Le collectif «L'éducation est notre avenir» dénonce les effets catastrophiques qu'aura la mise en œuvre du budget 2011 pour l'Éducation Nationale. D'ores et déjà, compte-tenu du résultat prévisible du vote, les organisations membres du collectif appellent tous les citoyens et futurs citoyens de ce pays à un premier acte de refus des conséquences de ce budget, le 22 janvier 2011.

Le budget 2011 prévoit la **suppression de 16 000 emplois** et n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies à partir du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pourtant, les effectifs d'élèves vont continuer d'augmenter et la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

Pour l'académie de Lille, la situation devient catastrophique et inacceptable. **59 suppressions de postes chez les personnels administratifs, 336 suppressions dans le premier degré, 470 dans le second degré** et ceci *malgré une hausse des effectifs élèves de 990 dans les collèges, de 20 en LP et de 602 élèves dans le premier degré.*

Le collectif appelle lycéens, étudiants, parents d'élèves et personnels de l'éducation à participer à la journée nationale de mobilisation du 22 janvier. Cette première étape sera prolongée par d'autres.

Ensemble, refusons les fermetures de classes, les fusions et suppressions de collèges, lycées et LP, la fermeture d'au moins 13 CIO, la fusion des zones de remplacement dans le second degré, la disparition des RASED, les suppressions de places en maternelle, la baisse des dotations des collèges et lycées, le manque d'ambition du plan Licence à l'université, les réductions de postes et d'options, les hausses d'effectifs dans les classes, la disparition de la formation des jeunes enseignants- stagiaires et CPE ... **Exigeons une véritable formation professionnelle des enseignants sans laquelle les écarts entre élèves vont continuer à se creuser.**

Même l'enquête Pisa de l'OCDE indique bien les mauvais résultats d'une telle politique et le creusement des inégalités.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique et ambitieuse.

Dans l'académie de Lille, Manifestation Régionale, **LILLE, 14h30, Porte de Paris**

bus FSU 62 pour la manifestation régionale

Ligne 1 : o BETHUNE 12 h 30 Place Foch ; o LENS
13 h 15 place du Cantin

Contactez le SNUipp 62 au 03.21.51.72.26

* Ligne 2 : o CAMBRAI 12 h 30 Hôtel de Ville o
DOUAI 13 h 15 Place du Barlet. Contactez Pascal
Boudart au 06 07 11 73 93 ou au 03 27 97 38 82

* Ligne 3 : o MAUBEUGE
12h30 Place de l'Hôtel de
Ville. o VALENCIENNES

13 h 00 Parking du
Gymnase du Collège Chasse Royale.

Contactez D. Przysbylak au 06 13 50 57 76



inscription obligatoire au plus tard le 20 janvier 12h (indiquez vos nom, prénom et numéro de téléphone)

A l'heure où les mouvements sociaux sur les retraites ont fait ressortir le problème des inégalités de carrière entre hommes et femmes, qu'en est-il au niveau de la fonction publique ?

Bien que très présentes (59,2 % des agents titulaires sont des femmes; pour les non-titulaires, le chiffre s'élève à 58,5%) et donc « protégées » par leur statuts, il apparaît que les inégalités de carrière existent également pour les « agentes » de la Fonction Publique.

Quelles inégalités et pourquoi ?

- 20% des agents de la fonction publique ne sont pas titulaires et ne sont donc pas « protégés » par leur statut. A noter que les emplois de non-titulaires de catégories B et C sont occupés respectivement à 76,5 et 70,8% par des femmes. Ces emplois, très souvent précaires et moins rémunérés, sont souvent liés à des temps partiels imposés et non choisis.

- 10% des hommes possèdent un indice supérieur à 710 alors que les 10% des femmes les mieux classées n'ont qu'un indice supérieur à 620, le pourcentage d'hommes accédant à des postes à responsabilité (direction...) et nécessitant parfois plus de mobilité étant nettement supérieur à celui des femmes. **On le retrouve dans les écoles primaires sur les directions d'école et les postes spécialisés.**

- La politique actuelle du *travailler plus pour gagner plus* a accentué les différences salariales par l'instauration de primes dont il apparaît clairement (voir tableau) qu'elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes, ces dernières ayant souvent la charge des enfants, de parents plus âgés, du foyer... et ayant donc moins de temps disponible pour les heures supplémentaires. **Dans le premier degré, ce sont aussi les femmes qui renoncent aux postes de remplaçant(e) et à l'ISSR pour pouvoir accéder au temps partiel.**

- D'autres différences plus subtiles apparaissent également après un examen plus approfondi des résultats d'admission aux concours : si il apparaît que les taux de réussite après des épreuves écrites anonymes est favorable aux femmes, cette tendance ne se retrouve plus après le passage devant un jury pour lequel le sexe des candidats n'est plus anonyme (plus de 70% des personnes interrogées reconnaissent préférer engager un homme plutôt qu'une femme).



Le service public,
on l'aime, on le défend

Que faire ?

Les femmes sont sous représentées sur les postes à responsabilité ; elles obtiennent des résultats équivalents à ceux des hommes. Malheureusement, elles doivent faire preuve plus souvent que les hommes de leur compétence. La FSU et le SNUipp doivent veiller à ce que les femmes qui souhaitent prendre leur place dans la société actuelle puissent le faire sans devoir faire face à des discriminations liées à leur sexe.

C'est pourquoi nous tenons à ce que toutes et tous, vous soyez conscients de ces inégalités afin qu'ensemble, on puisse travailler à les réduire chaque jour pour qu'enfin elles disparaissent.

Le SNUipp Pas de Calais revendique le droit pour les collègues de travailler à temps partiel et d'occuper tous les types de postes : direction, remplacement,...

Primes et indemnités

Taux de primes en 2008 pour les titulaires de la fonction publique	Femmes	Hommes
Cadres	45%	56%
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	9%	14%
Professions intermédiaires	29%	42%
Employés et ouvriers	22%	30%

Extraits de Faits et chiffres 2009-2010

**Direction d'école :
halte à la
surcharge !**

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Une bonne résolution pour 2011 ?

Se syndiquer au SNUipp-FSU !

Actu

Face aux attaques que subit l'Education, nous pouvons rester dans la déploration et l'accompagnement des contre-réformes, ou nous pouvons revendiquer un autre projet pour l'Ecole. Telle est l'ambition du SNUipp-FSU.

Dans le Pas de Calais, comme dans toute la France, les mesures régressives contre le système public d'éducation se poursuivent et les dommages sont de plus en plus visibles : carte scolaire tendue, précarité croissante, budgets en berne, autoritarisme,... Les enseignant(e)s le vivent mal et attendent des réponses à ces préoccupations.

Quelles solutions envisager ?

Baisser les bras et laisser faire ? **NON**

Accompagner les régressions ? **NON**

Exprimer sa lassitude, son exaspération chacun de son côté ? **NON**

Au contraire, nous avons, plus que jamais, besoin de nous organiser. Solidaires, nous pouvons agir ensemble, pour faire des propositions et les faire aboutir, défendre nos valeurs, nous défendre. Telle est la fonction du SNUipp-FSU.

INFORMER, DEBATTRE, REVENDIQUER, AGIR !

En adhérant au SNUipp-FSU, vous rejoignez les 55 000 collègues en France, convaincu(e)s que l'unité est la condition primordiale pour faire avancer les revendications définies par et pour toute la profession.

CAPD du 2 décembre : les résultats

Suite à la CAPD du 2 décembre, le SNUipp-FSU Pas de Calais a publié les résultats des promotions sur son site internet. Vous trouverez ici les barèmes des derniers promus afin que vous puissiez vérifier la transparence des opérations. Le SNUipp-FSU permet ainsi à tous les enseignant(e)s du Pas de Calais de contrôler par eux-même que l'avancement se fait dans des conditions équitables.

Les délégués du SNUipp-FSU restent à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Barème des derniers promus, année 2010-2011

Instits

échelon	Barème du dernier promu	indice F.P.
10 ^{ème} Choix	52,224	469
10 ^{ème} Mi-choix	52,214	
11 ^{ème} Choix	61,058	515
11 ^{ème} Mi-choix	59,153	

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire de la profession depuis sa création : c'est un atout supplémentaire car bien souvent, seul le rapport de force permet d'imposer des revendications. Plus nous sommes forts, plus nos interventions sont légitimes et efficaces, que ce soit dans les instances ou auprès de chacun de nos interlocuteurs (I.E.N., I.A., Recteur, Ministère...).

Cette légitimité, le SNUipp-FSU la tient d'une part de ses résultats aux élections paritaires, reconnaissance de la profession pour le travail que nous menons. Il la tient aussi du nombre croissant de ses syndiqué(e)s.

Ce sont aussi les adhérent(e)s qui font vivre le SNUipp-FSU. Par leur implication, mais aussi par leur cotisation. Car informer, rassembler, cela a un coût : presse syndicale, documents, locaux, secrétariat, matériel informatique, téléphone,...

Et le SNUipp-FSU ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent ses syndiqués, ce qui lui garantit son indépendance.

Alors, pour mener à bien le projet d'une transformation de l'école liée à la réussite de tous les élèves, n'hésitez plus, syndiquez vous au SNUipp-FSU !

Vous syndiquer, c'est utiliser un outil efficace qui vous appartient... le tout avec 66% de déduction fiscale d'une cotisation que vous pouvez mensualiser pour un coût au final d'environ 5 € par mois.

P
E

échelon	Barème du dernier promu	indice F.P.
5 ^{ème} Grand Choix	29	439
6 ^{ème} Choix	31,992	467
6 ^{ème} Grand Choix	34,992	
7 ^{ème} Choix	38,150	495
7 ^{ème} Grand Choix	39,983	
8 ^{ème} Choix	44,833	531
8 ^{ème} Grand Choix	54,861	
9 ^{ème} Choix	51,833	567
9 ^{ème} Grand Choix	61,819	
10 ^{ème} Choix	62,917	612
10 ^{ème} Grand Choix	68,917	
11 ^{ème} Choix	70,825	658
11 ^{ème} Grand Choix	75,219	

